Programme de Formation

RE09 - Procédures de passation et fonds européens : éviter les erreurs



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 01/03/2027

fin 02/03/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Directeurs des affaires juridiques directeurs et responsables de la

commande publique, juristes, chargés de mission, cadres de direction et cadres en charge de programmes et/ou projets européens

Objectifs pédagogiques

• Déterminer les cas de soumission du « bénéficiaire » au droit de la commande publique et les textes applicables

• Identifier les enjeux liés à une mise en concurrence performante

• Distinguer les différents contrôles possibles et les contraintes qu'ils génèrent

• Identifier les différents fonds et les modes d'éligibilité des projets aux programmes de financement

• Cerner les seuils «intermédiaires» particuliers imposés par la Commission Européenne dans le cadre règlement délégué

• Apprécier les différentes autorités de contrôle

Description

1. Décrypter le cadre général des marchés publics

Marché public : cerner les principales définitions

La notion d'acte d'achat

La notion de contrat

Les principes, les objectifs et les moyens

Les procédures de mise en concurrence des pouvoirs adjudicateurs

L'appel d'offres

La procédure avec négociation

Le dialogue compétitif

Les procédures de mise en concurrence des entités adjudicatrices

L'appel d'offres

La procédure négociée avec mise en concurrence préalable

Le dialogue compétitif

Les pièces constitutives d'un marché public

La forme écrite au-delà de 25 K€

L'acte d'engagement : sa forme et son contenu

Le CCAP : sa forme et son contenu

Le CCTP : sa forme et son contenu

Les documents contractuels par visa : les CCAG et éventuellement les CCTG

La priorisation des pièces

Les obligations s'agissant des seuils

Les seuils et les règles de publicité applicables

Les seuils et les règles de procédure de passation

Les enjeux d'une mise en concurrence régulière et réussie

Les apports de la loi du 9 décembre 2016 dite «loi Sapin II»

Les enjeux de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique (le conflit d'intérêts)

L'ordonnance du 9 mars 2017 et le décret du 9 mars 2017 : la réparation des dommages en matière de concurrence

Les marchés de services : présentation de la liste des services bénéficiant d'un régime de passation adapté quel que soit le montant

Le cas des marchés dits « mixtes»

2. Les règles applicables aux concessions

Les textes applicables

La directive sur les concessions

Le code de la commande publique

La distinction entre Concessions et DSP

Les concessions au sens du code

La concession au sens de la jurisprudence du Conseil d'Etat

L'intégration des DSP dans le droit commun des concessions

La passation d'un contrat de concession
Les contrats concernés
Les contrats particuliers (transport de voyageurs par chemin de fer et par route)
La durée du contrat
L'obligation de mise en concurrence
La procédure de doit commun : la procédure négociée
Les critères d'attribution du contrat
L'exécution du contrat (rapport d'exécution, rapport de gestion du service public délégué)
Les modifications du contrat
L'indemnisation du concessionnaire

3. Les contrôles des fonds européens

Présentation des différents fonds
Les politiques concernées
Le Fonds européen de développement régional (FEDER)
Le Fonds social européen (FSE)
Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
La notion sur les FESI
Les conditions d'attribution des FESI
Les INTERREG

Les rôle et responsabilité des acteurs
La présentation des autorités coordinatrices
Les missions des autorités chargées de la mise en oeuvre des programmes opérationnels (PO)
L'autorité de gestion (AG)
Les organismes intermédiaires (OI)
Les autorités de certification (AC)
L'intervention de la CICC

Les exigences de la commission et le respect de la note COCOF
Les interventions de la CICC : la note de contrôle du 3 mars 2014

Les points de vigilance et les outils
L'alerte du porteur de projet sur les obligations issues du droit des marchés

Les contrôles
Les blocs de contrôle de l'audit par l'AG
La déclinaison du contrôle de l'effectivité de la mise en concurrence (base COCOF)
L'utilisation de la matrice «check list contrôle marchés sous Excel»
Les points de contrôle formel
Analyse de la gravité des manquements

Prérequis

Connaître les bases de la réglementation des marchés publics ou avoir suivi la formation « Sensibilisation aux marchés publics »

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud

Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.